

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

- Proposition d'un nouveau programme
 Modification d'un programme

1. Identification du programme

1.1 Titre du programme

Baccalauréat en administration des affaires (comptabilité – régime coopératif)

1.2 Unité responsable

Département de comptabilité

1.3 Diplôme accordé

Baccalauréat en administration des affaires (comptabilité – régime coopératif)

1.4 Durée du programme

Quatre (4) ans

1.5 Lieux où est offert le programme

Moncton : 4 ans

Edmundston : 2 premières années*

Shippagan : 2 premières années*

*Les années subséquentes se font à Moncton.

1.6 Date d'entrée en vigueur

Septembre 2010

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le programme de Baccalauréat en administration des affaires (comptabilité) vise à fournir une solide formation permettant à l'étudiante et l'étudiant de préparer et d'analyser l'information financière. Pour ce faire l'étudiante ou l'étudiant développe des compétences avancées en comptabilité financière, en comptabilité de gestion, en certification et en fiscalité. À la fin leurs études, les diplômées et diplômés sont en mesure de satisfaire aux exigences d'admission aux programmes de formation professionnelle des trois corporations professionnelles (CA, CGA, CMA). **La participation à trois stages rémunérés en milieu professionnel permet de mieux comprendre le rôle de la comptabilité dans la réalité du monde des affaires.**

2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

La formation visée pour les futures professionnelles et futurs professionnels de la comptabilité est une approche axée sur le développement des compétences. Les sujets qui demandent l'acquisition de connaissances peuvent faire l'objet d'exposés, de discussions, d'exercices pratiques et d'études de cas. La transition vers le milieu des affaires est simulée avec des mises en situation qui calquent la réalité des entreprises, soit, la simulation comptable, la préparation d'états financiers ou des projets de

certification en milieu quasi-réel. **L’alternance étude-stage favorise également l’intégration des connaissances et permet d’acquérir une expérience pertinente.**

2.3 Conditions d’admission

- Condition “ A ”
- Condition “ B ”
- Condition “ C ”
- Condition “ D ”
- Autres exigences particulières (s’il y a lieu)

Les étudiantes et étudiants font une demande d’admission au régime coopératif à la fin de la première année.

L’admission au programme du Baccalauréat en administration des affaires (comptabilité – régime coopératif) est limitée à un maximum de 15 personnes.

Les étudiantes ou les étudiants doivent :

- **Réussir tous les cours de la première année et être inscrits dans un programme de B.A.A.;**
- **Obtenir une moyenne cumulative minimale de 2,50 à la fin de la première année.**

2.4 Autres exigences du programme (s’il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion ; autres)

L’étudiante ou l’étudiant doit transférer du régime coopératif au programme régulier de Baccalauréat en administration des affaires (comptabilité) si sa moyenne cumulative devient inférieure à 2,50 ou si elle ou il échoue un stage.

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)¹ **Formation fondamentale** ***Discipline principale – Cours obligatoires***

<u>Sigle</u>	<u>Titre</u>	<u>Nombre de crédits</u>
ADCO 1010	Comptabilité financière I	3
ADCO 2001	Comptabilité financière II	3
ADCO 2002	Comptabilité financière III	3
ADCO2310	Comptabilité de gestion I	3
ADCO 3010	Comptabilité spécialisée I	3
ADCO 3020	Comptabilité spécialisée II	3
ADCO 3310	Comptabilité de gestion II	3
ADCO 3320	Comptabilité de gestion III	3
ADCO 4010	Comptabilité / diverses sociétés	3
ADCO 4110	Vérification I	3
ADCO 4120	Vérification II	3
ADCO 4410	Théorie comptable	3
ADFI 2510	Gestion financière	3
ADFS 2901	La fiscalité I	3
ADGO 1431	Intro gestion des opérations	3
ADMI 4999	Projet de fin d’études	3
ADMK 1310	Introduction au marketing	3
ADMN 1220	Introduction à la gestion	3
ADSI 1601	Intro systèmes d’information	3
ADMI3470	Stage I	0
ADMI4470	Stage II	0
ADMI4480	Stage III	0

57cr.

¹ Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-10-Feuille de route.

Discipline principale – Cours à option

Choisir trois (3) crédits parmi les cours suivants :

<u>Sigle</u>	<u>Titre</u>	<u>Nombre de crédits</u>
ADCO4130	Vérification III	3
ADCO4310	Comptabilité de gestion IV	3

3 cr.
Total discipline principale 60 cr.

Disciplines connexes – Cours obligatoires

<u>Sigle</u>	<u>Titre</u>	<u>Nombre de crédits</u>
ADFI 2520	Décisions d'investissement	3
ADFS 3903	Fiscalité II	3
ADFS 4701	Planification fiscale	3
ADSI 3601	Analyse des systèmes d'info	3
DROI 2000	Initiation au droit commercial	3
ECON 1020	Principes économiques (macro)	3
ECON 1030	Principes économiques (micro)	3
MATH 1153	Intro math des affaires	3
STAT 2633	Intro à la stat appliquée	3

27 cr.

Disciplines connexes – Cours à option

Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplines connexes :

<u>Sigle</u>	<u>Titre</u>	<u>Nombre de crédits</u>
ADFS 3902	Impôt à la consommation	3
ADGO 2432	Méthodes quantitatives en gestion	3
ADSI 2603	Logiciels de gestion	3

3 cr.

Total disciplines connexes 30 cr.

Cours de formation générale et cours au choix 30 cr.

Total programme 120 cr.

3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:

CPR-1 Énoncé de programme

CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours

CPR-5 Modification d'un cours existant

Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Nouveau régime pédagogique))

- CPR-6 Abolition d'un cours
- CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline
- CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)
- CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)
- CPR-11 Feuille de route